

Le groupe de transport Norbert Dentressangle, qui a subi mercredi des **perquisitions dans quatre sites** dans le cadre d'une enquête vraisemblablement liée à du **travail dissimulé**, se défend.

Dans une mise au point, elle explique qu'elle respecte scrupuleusement les lois nationales.

L'entreprise est soupçonnée d'avoir fait travailler des chauffeurs routiers venus des pays de l'Est (Pologne et Roumanie, notamment), qu'elle paie donc moins cher que leurs collègues français.

"Une pratique courante", concède un syndicaliste invité jeudi dans "RTL Midi".



[Quatre sites du groupe Norbert Dentressangle ont été le théâtre de perquisitions mercredi](#) : Sevrey (Saône-et-Loire), de Chambéry (Savoie), Saint-Rambert-d'Albon (Drôme) et Semécourt (Moselle).

Une information confirmée par la direction, qui compte 33.000 salariés dans le monde, dont 15.000 en France.

Pour une personne morale, l'amende encourue en cas de travail dissimulé peut se monter à 225.000 euros.

